



## Mairie de La Chapelle de Guinchay

### CONTRAT DE LOCATION COMPLEXE SPORTIF

- 
- Nom de l'association : \_\_\_\_\_ Date de l'événement : \_\_\_\_\_  
• Nom et prénom du particulier : \_\_\_\_\_  
• Adresse : \_\_\_\_\_  
• Motif de réservation : \_\_\_\_\_  
☎ : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_ Entrée payante : OUI  NON

**IMPORTANT : FICHE(S) A RETOURNER AU MAXIMUM 10 JOURS AVANT VOTRE MANIFESTATION**

- 
- CAPACITE RESERVEE :  Bâtiment complexe sportif  
 Terrains de loisirs extérieurs

---

PRESTATAIRE DE SERVICE REPAS : OUI  NON

- Nom et coordonnées du prestataire : .....

Le particulier/l'association reconnaît avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur du local loué

---

MATERIEL(S) OU MOBILIER(S) DIVERS (sous réserve de leur disponibilité !!) - Réservé aux Associations

Coffrets électrique  $\Rightarrow$  Liste des appareils (pour adaptation du coffret) : ex. :

Adaptateur HYPRA

Friteuse ..... Nombre

Gaufrier ..... Nombre

Autres ..... Nombre

Sonorisation portative

micro sans fil

micro avec fil

Pupitre .....

Autres(s) besoin(s).....

---

A VOTRE DISPOSITION DANS CE LOCAL :

- Tables : 20
- Chaises : 35
- Bancs : 31
- Congélateur : 1
- Réfrigérateur : 1
- Evier eau froide/eau chaude : 1
- Poubelles : 4
- Tuyau arrosage : 15 ml
- Trépied avec robinet pour extérieur

(INVENTAIRE VARIABLE SI AUCUNE DETERIORATION EN AMONT DE VOTRE MANIFESTATION)

REMARQUES / RAPPELS

- Matériels et mobiliers doivent être nettoyés et rangés correctement à leurs emplacements définis avec les accessoires adaptés.
- Les poubelles doivent être vidées dans les containers à proximité et nettoyées.
- Les locaux doivent être rendu propres si le nettoyage est fait par la Mairie, le temps passé sera facturé.
- Rendre vos clefs rapidement au secrétariat de mairie.
- Toute perte de clef, autre dégradation de matériel sera facturé.
- Toute demande de modification sera prise en compte que si elle est déposée au plus tard une semaine avant le début de la manifestation.
- Passé ce délai, aucune garantie que la demande soit prise en compte.
- Le non-retour de l'adaptateur HYPRA sera facturé.
- **Toute intervention d'un agent communal liée à une mauvaise utilisation des équipements sera facturée.**

Date et signature : le ..... / ..... /.....

AVIS des services techniques :

Accord

Le

Remarque :

REPOSE DE LA MAIRIE :

Accord pour la demande formulée ci-dessus

Tarif appliqué :

LA CHAPELLE DE GUINCHAY,

Le Maire,  
Hervé CARREAU